



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense : personnel

Question écrite n° 43663

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de la defense sur la situation des personnels civils fonctionnaires techniciens des transmissions. Il apparait, en effet, que 447 postes ont ete supprimees sur les 1 281 budgetises, suite aux diverses deflations. Le corps est compose a ce jour de 834 agents. Compte tenu de cette tres forte perte d'effectif (34 %), la question se pose de savoir si, comme le preconisent le « Livre Blanc » et le « Projet sur la Reforme de l'Etat », il ne serait pas opportun de fusionner tous les corps techniques du ministere de la defense en un seul grand corps. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

La professionnalisation des armees, mise en oeuvre dans le cadre de la loi de programmation militaire 1997-2002, entrainera une augmentation des besoins en techniciens civils des transmissions. Aussi, pour faire face a cette situation, des creations d'emplois de cette categorie seront necessaires. L'objectif d'une fusion des corps techniques est actuellement a l'etude. L'elaboration prochaine d'un repertoire des emplois techniques du ministere de la defense permettra d'apprécier si, compte tenu des activites exercees et des competences requises, cette fusion doit etre realisee. Dans cette hypothese, une attention toute particuliere sera portee aux consequences que peuvent avoir les differences statutaires existant entre les corps techniques destines a etre fusionnes, notamment en ce qui concerne la situation des membres de ces corps et celle des agents qui peuvent actuellement y acceder au choix.

Données clés

Auteur : [M. Teissier Guy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43663

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : defense

Ministère attributaire : defense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5242

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6163